

AVIS PUBLIC



PROMULGATION DES RÈGLEMENTS RCA 4-30, RCA 127 et RCA 128

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté, lors de sa séance ordinaire du 6 décembre 2016, les règlements suivants :

- Règlement RCA 4-30 modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11);
- Règlement RCA 127 sur la taxe locale récurrente relative aux services (exercice financier 2017) (5 ¢); et
- Règlement RCA 128 sur la taxe spéciale relative aux services (exercice financier 2017) (4 ¢).

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 13 décembre 2016.

La secrétaire d'arrondissement,
Louise Goudreault